

## **De la diversité culturelle au contact des langues**

WANE Mohamédoune dit Doudou,  
Département des Langues Nationales et de Linguistique,  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines,  
Université de Nouakchott.

L'espace qui correspond à la Mauritanie contemporaine est occupé, depuis des siècles, par des communautés dont les langues et les cultures diffèrent. Ces communautés se répartissent en Arabo-Berbères, Pulaar, Soninkés, Wolofs et Bambaras, cependant la constitution ne mentionne que les quatre premières. La politique mauritanienne en matière de cultures et de langues ne favorise pas l'épanouissement de la diversité ; la culture officielle du pays se résume à la culture arabe. L'unité nationale sera toujours un vain mot si on ne fait pas la promotion de cette diversité. La stratification sociale, la façon de se vêtir, de manger, de se marier ne varie-t-elle pas d'une communauté à une autre ? La cohabitation entre les ethnies, nonobstant les conflits qu'elle a générés, a, par ailleurs, donné naissance à une diversité et une mixité culturelles. Ainsi le contact des langues en présence a engendré un phénomène comme l'emprunt.

Nous nous proposons, à travers cet article, de faire une brève présentation de la situation sociolinguistique linguistique mauritanienne pour ensuite parler de la diversité culturelle en qui peut distinguer et unir les communautés en présences et enfin pour montrer comment chaque langue adapte les emprunts.

## Le cadre sociolinguistique

La Mauritanie est un pays de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, elle est limitée au Nord par le Maroc et l'Algérie, à l'Est par le Mali, au Sud par le Mali et le Sénégal et bordée à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Elle compte environ 3 000 000 d'habitants. Cette position charnière entre l'Afrique « blanche » (le Maghreb) et l'Afrique « noire » permet à la Mauritanie d'être membre tout à la fois de l'Union Africaine, de la Ligue des Etats Arabes, de l'Union du Maghreb Arabe et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal. La Mauritanie fait partie également de l'espace francophone.

La population mauritanienne est officiellement répartie en quatre groupes linguistiquement et culturellement distincts : les Arabo-Berbères, communément appelés maures, se divisent en Maures blancs ou *bidâan* (singulier *bidâani*) et maures noirs ou *hratin* (singulier *hartani*), ils occupent essentiellement le Nord, le Centre, l'Ouest et l'Est du pays et parlent le *hassaniya*, un dialecte arabe ; les Peuls et/ou *haalpulaar'en* qui sont aussi appelés toucouleurs ont pour langue le pulaar ; les Soninké appelés aussi Sarakollé parlent le soninké ; ces deux ethnies se rencontrent dans le Centre et surtout au Sud du pays, allant du Trarza au Guidimakha. Les Wolofs dont la langue est le wolof se rencontrent principalement au Trarza. A ces groupes, on peut ajouter les bambaras dont la langue porte le même nom, ils sont localisés dans certaines villes comme Aïoun, Kiffa, Mbout, Sélibaby etc. A ces langues, s'ajoutent le berbère sous sa variante locale le znaga qui est en voie de disparition, l'azer, mélange de soninké et de berbère, qui est aujourd'hui une langue morte et le français qui est la langue héritée de la colonisation. Il y a lieu de signaler que les grandes villes (Nouakchott,

Nouadhibou, Zouerate, Kiffa, Kaédi, Rosso etc.) se caractérisent par une situation de fort multilinguisme.

La politique linguistique mauritanienne dès la veille de l'Indépendance a réservé un traitement différent aux langues en présence. La constitution de 1959 mentionne que l'arabe est langue nationale et que le français est langue officielle faisant ainsi du français la seule langue d'enseignement et de l'administration, tandis que l'arabe est enseigné comme une matière du programme. Celle de 1961 renforce le statut de l'arabe qui devient une langue officielle au même titre que le français. L'arabe s'installe progressivement comme langue de l'enseignement et de l'administration, en concurrence avec le français. La constitution de 2006 stipule dans son article 7 que la langue officielle du pays est l'arabe et que les langues nationales sont l'arabe, le pulaar, le soninké et le wolof. Cependant, le français, langue officielle jusqu'en 1980, le bambara ou bamanan, le berbère, l'azer ainsi que le hassaniya n'ont fait l'objet d'aucune mention. Néanmoins le français demeure très présent en Mauritanie, à côté de l'arabe.

Une série de textes législatifs est venue, par la suite, compléter ou renforcer les dispositions de cette politique linguistique. La loi N° 068 065 du 04 mars 1968 confère à l'arabe le statut de langue nationale et de langue officielle. Il partage donc le statut de langue officielle avec le français. Cette loi est parfois perçue comme l'aboutissement de la constitution de 1961. Le décret N° 79 348/PG/MEFS du 10 décembre 1979 décide de la création de l'Institut des Langues Nationales qui a pour mission de préparer l'introduction des langues nationales (pulaar, soninké et wolof) dans le système éducatif et de leur reconnaissance en tant que telles. Le décret N° 81 072/PG/MEN fixe ainsi les alphabets de ces langues, il fait le choix de la

transcription des langues pulaar, soninké et wolof en caractères latins suivant les directives de la conférence de Bamako (du 28 février au 5 mars 1966) sur l'unification des alphabets des langues africaines.

Les réformes du système éducatif mauritanien entreprises depuis l'Indépendance ont surtout mis en place une arabisation progressive de l'enseignement. Elles peuvent ainsi être considérées comme un aveu d'échec dans la mise en place d'un système éducatif inspiré de la diversité linguistique et résolument tourné vers l'instauration d'un Etat moderne soucieux de la préservation de cette diversité. La réforme de 1967 a instauré un bilinguisme français/arabe, tenant compte « des aspirations des différentes communautés et de la nécessité de former un mauritanien ancré dans ses valeurs socioculturelles ». La réforme de 1973 a décidé de l'arabisation des deux premières années du primaire et le doublement de l'horaire de l'arabe pour les autres années du cycle. Il s'est développé, dans le sillage de cette réforme un système éducatif à double filière ; une filière arabe obligatoire pour les élèves dont la langue maternelle est le hassaniya (arabe), facultative pour les autres élèves, et une filière bilingue destinée aux élèves de langue maternelle autre que l'arabe : la langue d'enseignement dans cette filière est le français. Les orientations du Comité Militaire du Salut National en 1979 ont cependant instauré une troisième filière au niveau du fondamental (primaire) par l'introduction des langues pulaar, soninké et wolof comme langues d'enseignement des élèves ayant choisi de faire leur scolarité dans leur langue maternelle. L'objectif de ce nouveau système « est d'assurer l'indépendance culturelle où l'arabe est la langue unitaire parlée par tous les Mauritaniens ». La réforme de 1999 dont la visée « est l'unification du système éducatif mauritanien » vient instaurer un bilinguisme arabe/français de type nouveau où l'arabe est la langue

d'enseignement des lettres et sciences humaines et le français la langue d'enseignement des sciences et techniques à partir de la deuxième année du fondamental.

### **La diversité culturelle**

La définition de la culture à laquelle on fait le plus souvent référence est celle de l'UNESCO : « la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». La culture apparaît alors comme un concept très large recouvrant les activités les plus diverses et hétérogènes mais rattachées directement à l'homme et à sa société. Cependant, sa manifestation la plus directe reste la langue et c'est pourquoi au constat d'une diversité linguistique on fait souvent correspondre celui d'une diversité culturelle.

La Mauritanie de par sa position de passerelle et de trait d'union entre l'Afrique du Nord et l'Afrique au Sud du Sahara a été, pendant des lustres, une terre de confluence de communautés différentes aux plans culturel et linguistique.

Ce pays est officiellement occupé par les quatre communautés que sont les arabes parfois nommés arabo-berbères, les peuls ou *haalpulaar'en*, les soninké et les wolofs mais il existe des communautés qui, pour diverses raisons, sont occultées ; il s'agit des bambaras et dans une certaine mesure des berbères. L'intervention de l'Etat dans le domaine de l'identité des communautés nationales n'a pas favorisé la promotion de la diversité culturelle.

La cohabitation séculaire de ces communautés, faite de confrontations et d'alliances, est cependant la preuve d'une volonté de vivre ensemble. L'appartenance à l'une ou l'autre des communautés n'a jamais été une question d'origine. Combien de familles se considérant aujourd'hui comme « arabes » sont d'origine peule, soninké ou wolof ? L'inverse peut être également remarqué.

La convergence culturelle des diverses communautés mauritaniennes se manifeste à travers les différentes confréries qui se sont développées en Mauritanie parmi lesquelles on peut citer la « qadiriya » et la « tijaniya », celle-ci partagée en plusieurs branches. La distinction entre sédentaire et nomade dépasse les frontières de l'ethnie, elle se traduit parfois en terme de distinction entre agriculteurs et pasteurs dans la société traditionnelle. Le peul pasteur n'est-il souvent pas traité à l'image du maure pasteur ? Quelle est la portée de cette phrase : « pullo araani, capaato araani » s<sup>3</sup>i ce n'est de souligner leur nature de nomades.

Les communautés en outre ne sont pas toujours des plus homogènes. La triade, « ahel sharg », « ahel gibla » et « ahel sâhil » rend compte du fait que, d'une aire géographique à une autre, on observe différentes configurations culturelles. Le parler « deymani »<sup>1</sup> procède d'une particularité culturelle caractéristique d'un espace géo-culturel bien connu pour la maîtrise des subtilités de la langue hassanya. La proximité avec l'une ou l'autre des communautés noires fait qu'on se sent plus proche de celle-ci plutôt que de celle-là. Un Maure de l'ouest du Trarza est plus solidaire du Wolof voisin alors que celui du Brakna se sent en plus grande complicité avec le Pulaar. Les maures du Brakna ne disent-ils pas :

---

<sup>3</sup> - Parler deymani : Utilisation subtile de la langue pour exprimer le contraire de ce qu'on a dit. On dit en substance que « le mensonge est proscrit et la vérité ne se dit pas ».

« *kwarna wa kwarkum, kwarna ygûlu 'ar ñaam', kwarkum ygûlu 'ar cippiren'* ». Ce mélange de hassanya et de pulaar signifie littéralement « nos peuls et vos peuls, nos peuls disent : *viens manger et vos peuls disent viens on va lutter* ». Il faut noter que le mot hassaniya « *kwar* » varie de référent d'une région à une autre même si aujourd'hui il tend à se figer dans la désignation de tout « noir » autre que le hartani.

La stratification traditionnelle des ethnies en castes, au-delà de son caractère essentiellement fonctionnel, correspond à une diversité culturelle. La musique d'un « *gawlo* » ou griot est différente, chez les Pulaar, de celle d'un « *bambaado* », guitariste, ou d'un « *maabo suudu paate* », conteur - guitariste - généalogiste.

Le mode d'habitat, le mode vestimentaire, l'art culinaire, la façon de célébrer une naissance ou un mariage, le rapport à la mort varient également d'une communauté à une autre quand ce n'est pas au sein d'une même communauté. L'imaginaire maure nous conforte dans la boutade : « *gaddam min erûs li-kwâr* », littéralement « Etre plus avancé(e) que la mariée noire ».

La diversité culturelle mauritanienne, si l'on tient compte aussi de la mixité qui caractérise les différentes ethnies du pays, témoigne néanmoins de l'existence d'une culture plurielle dont les contours dépassent ceux de l'ethnie. La Mauritanie doit s'enorgueillir de ce fonds culturel commun en mettant en place une politique culturelle pouvant déboucher sur une intégration harmonieuse des différentes communautés nationales dans un esprit de justice, d'équité et de tolérance. Le respect des différences participerait à renforcer chez le citoyen l'émergence d'une véritable identité mauritanienne « débarrassée de tout préjugé fondé sur des diversités culturelles ».

Cette diversité, loin d'être une barrière à l'intercompréhension, est une véritable aubaine pour sauver notre riche patrimoine menacé par une uniformisation de plus en plus agressive. Une action en faveur des devinettes, des proverbes, des contes, des légendes, etc. aiderait à prouver que ces pratiques culturelles sont quasi-identiques d'une communauté à une autre. Le conte reste cependant l'illustration la plus parfaite de ce patrimoine commun ; l'image du lièvre et de l'hyène est une constante dans les contes des différentes communautés : « Le lièvre rusé et malicieux, qu'il s'appelle « bojel » chez les Pulaars, « neyreb » chez les Maures, « lëkk » chez les Wolofs, ou « kanjaane » chez les Soninkés, conserve la même image, joue le même rôle par delà la diversité culturelle des populations de la vallée. L'hyène, cupide, bête, avec un sens très pointu de l'opportunisme du « ventre », qu'elle s'appelle « fowru » chez les Pulaars, « chertât » chez les Maures, « turunje » chez les Soninkés et « bukki » chez les Wolofs, joue également la même partition. »<sup>b</sup>

Les décideurs politiques doivent œuvrer pour la préservation et la valorisation de toutes les cultures nationales. La culture de la négation, de plus en plus forte dans ce pays, n'est pas pour faciliter la prise de mesures courageuses dans le sens d'une reconnaissance effective de toutes les cultures et de toutes les langues nationales. L'unité nationale restera un vain mot si on ne donne pas à chaque communauté les mêmes droits que les autres. La culture de l'État centralisateur est une sorte d'injustice et d'instauration d'une « monoculture » à travers le choix d'une culture principale qui est celle de l'État et de cultures secondaires ou périphériques qui sont celles des minorités. Un État unitaire et démocratique ne peut se

---

<sup>b</sup> - Wane M.D. préface de : Contes mauritaniens de la vallée du fleuve, Nouakchott, Imprimerie Dar el Ichar, Alliance Française de Mauritanie, 2006.



construire aux dépens de certaines communautés nationales. Comment construire une identité si elle ne respecte pas nos différences et nos origines ? La Mauritanie doit pouvoir se réconcilier avec elle-même et donc avec son histoire. Le multilinguisme et le multiculturalisme séculaire de ce pays sont notre chance pour l'édification d'un État ancré dans ces « sources » et pleinement ouvert aux autres cultures partenaires mais non conquérantes.

### **Le contact des langues**

Terre de confluences, la Mauritanie actuelle est le résultat de plusieurs occupations allant de la pénétration berbère à la conquête coloniale, qui ont conduit à la cohabitation de différentes communautés pour ne pas parler de différentes langues. Le contact entre ces communautés a eu pour conséquence des interférences tant culturelles que linguistiques ; le berbère après son implantation a beaucoup apporté aux langues africaines avec lesquelles il cohabitait. L'azér, nous dit-on, est un pidgin entre le berbère et le soninké.

Selon Dubois et al.<sup>c</sup> « Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possède pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts. » Autrement l'emprunt consiste en l'intégration par une langue donnée de termes venus d'une autre langue voisine. Il est le procédé par lequel une langue adapte, pour désigner des réalités nées de nouveaux besoins de communication, des concepts pris à d'autres langues. L'islamisation des populations noires s'est traduite par le passage d'un nombre important de mots originaires de la langue arabe, langue du Coran et de la littérature écrite, aux langues berbère, bamanan (bambara), pulaar, soninké et wolof. L'implantation du pouvoir colonial français a conduit au même résultat.

Notre propos se limitera à l'emprunt lexical et ne traitera donc pas de tous les aspects qui sont liés à l'intégration phonique.

---

<sup>c</sup> - Dubois, Jean et al. 1973. Dictionnaire de linguistique. Paris Larousse

Le rapport de l'arabe au berbère est quelque peu particulier en ce qui concerne le phénomène d'emprunt. La pénétration des arabes, Bani Hassan, a permis à leur langue parlée de supplanter le berbère dans tous les domaines de la vie publique. Le hassaniya s'est donc imposé, en Mauritanie, comme la langue parlée par les Maures. Cependant il n'a pas échappé à l'influence du berbère. Certains domaines de leur vie comme la toponymie, la faune et la flore, l'agriculture et l'élevage sont restés fortement dominés par les mots berbères que nous considérons comme des substrats berbères. Voyons quelques exemples de mots berbères présents dans le hassaniya :

| Terme d'origine berbère                        | Glose                                                         |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <i>îshîr</i> ( <i>tîchirt</i> pour le féminin) | Enfant                                                        |
| <i>ərgaje</i>                                  | Personne                                                      |
| <i>Amur</i>                                    | Plantation d'acacias                                          |
| <i>Tâmurt</i>                                  | Marigot                                                       |
| <i>Igjan</i>                                   | Brisures de céréales (mil, maïs, blé, orge, etc.)             |
| <i>Tôlitmit</i>                                | Poing                                                         |
| <i>âvûk</i> ( <i>tâvukît</i> pour le féminin)  | Veau                                                          |
| <i>ədârîv</i>                                  | Taureau                                                       |
| <i>Tikât</i>                                   | Case                                                          |
| <i>Tikîfit</i>                                 | Variété d'arbre                                               |
| <i>Tatkilît</i>                                | Epi                                                           |
| <i>taZaZmît</i>                                | Asthme                                                        |
| <i>Ardîn</i>                                   | Instrument de musique ressemblant à la kora joué par la femme |
| <i>Tidinît</i>                                 | Guitare traditionnelle                                        |
| <i>Taqalît</i>                                 | Sorgho                                                        |
| <i>Tigidirt</i>                                | Variété de palmier dattier                                    |
| <i>Tâsart</i>                                  | Natte                                                         |

|           |            |
|-----------|------------|
| Timboksît | Termitière |
|-----------|------------|

Il nous semble que l'intégration des substrats berbères se fait uniquement au niveau sémantiquement. Par contre, au niveau morphologique et phonologique, ils respectent le fonctionnement du berbère. Le mot « âvûk » (veau), par exemple, forme son féminin suivant la morphologie du berbère où la marque du féminin est un morphème discontinu « *t...t* » qui se place en initiale et finale de mot : « *t-âvuki-t* ». La formation du pluriel se fait également selon les règles morphologiques du berbère : « *i-dirvi-n* » ; le morphème du pluriel est « *i...n* ». Au plan phonologique, la consonne emphatique correspondante à la consonne [z] de l'arabe est toujours réalisée avec l'emphase comme dans le mot « *taZaZmît* »<sup>d</sup> (asthme).

Cet inventaire loin d'être représentatif du lexique hassaniya d'origine berbère permet simplement d'illustrer le substrat berbère.

L'arabe entretient par contre un rapport différent avec les langues bambara, pulaar, soninké et wolof. L'intégration sémantique des mots empruntés à l'arabe se fait sans modification notable de sens. Nous nous contenterons de présenter quelques emprunts du pulaar à l'arabe sachant que les domaines touchés par l'emprunt sont quasiment les mêmes pour toutes ces langues. Le pulaar a emprunté dans les registres suivants :

- Religieux

| Terme emprunté | Glose       |
|----------------|-------------|
| <i>Alla</i>    | Allah, Dieu |
| <i>Lislaam</i> | Islam       |

<sup>d</sup> - La consonne emphatique du berbère correspondante au z est transcrite par la majuscule (Z) en raison de l'absence de caractère pouvant la transcrire.

|                    |                                       |
|--------------------|---------------------------------------|
| <i>Liimanaagal</i> | Foi                                   |
| <i>Aljanna</i>     | Paradis                               |
| <i>Alquraana</i>   | Coran                                 |
| <i>Faatiha</i>     | Première sourate du Coran             |
| <i>Sunna</i>       | Traditions, actions du Prophète (PSL) |
| <i>Hadiis</i>      | Hadith                                |
| <i>Hajju</i>       | Pèlerinage à la Mecque                |
| <i>Imaam</i>       | Imam                                  |
| <i>Sadak</i>       | Aumône                                |
| <i>Tafsiiru</i>    | Commentaire du texte coranique        |

- Juridique et administratif

| Terme emprunté | Glose                                    |
|----------------|------------------------------------------|
| <i>Sarya</i>   | Justice, loi musulmane                   |
| <i>Kaadii</i>  | Cadi                                     |
| <i>Seede</i>   | Témoin                                   |
| <i>SarDi</i>   | Contrat, condition                       |
| <i>Edda</i>    | Période de retraite d'une femme divorcée |
| <i>Lajal</i>   | Délai                                    |
| <i>Wakiilu</i> | Tuteur, représentant                     |

- Vie socio-économique

| Terme emprunté | Glose  |
|----------------|--------|
| <i>Kaftaan</i> | Caftan |

|                  |                |
|------------------|----------------|
| <i>Jallaaba</i>  | Djellaba       |
| <i>Basalle</i>   | Oignons        |
| <i>Tamaroore</i> | Dattes         |
| <i>Jayba</i>     | Poche          |
| <i>Hariira</i>   | Soie           |
| <i>Ataaye</i>    | Thé (infusion) |
| <i>Warga</i>     | Thé vert       |
| <i>Gemme</i>     | Blé            |
| <i>Melfal</i>    | Fusil          |
| <i>Waktu</i>     | Heure          |
| <i>Altine</i>    | Lundi          |
| <i>Alet</i>      | Dimanche       |
| <i>Fajiri</i>    | Aube           |
| <i>Subaka</i>    | Matin          |

- Enseignement

| Terme emprunté    | Glose                                |
|-------------------|--------------------------------------|
| <i>Almuudo</i>    | Disciple, élève                      |
| <i>Alhwal</i>     | Planchette de bois servant d'ardoise |
| <i>Deftere</i>    | Livre                                |
| <i>Harfeere</i>   | Lettre                               |
| <i>Kaayit</i>     | Feuille                              |
| <i>Dursitaade</i> | Réciter                              |
| <i>Nahwu</i>      | Grammaire                            |
| <i>Beytol</i>     | Poème, vers                          |
| <i>Suura</i>      | Sourate                              |
| <i>Jaabawol</i>   | Réponse                              |

|                |                  |
|----------------|------------------|
| <i>Daliilu</i> | Argument, preuve |
| <i>Taariik</i> | Histoire         |
| <i>Asli</i>    | Origine          |
| <i>Ilmu</i>    | Science, savoir  |
| <i>Hiiso</i>   | Calcul           |

- Abstrait

| Terme emprunté  | Glose      |
|-----------------|------------|
| <i>Hakkille</i> | Esprit     |
| <i>Faamde</i>   | Comprendre |
| <i>Ruuhu</i>    | Ame        |
| <i>Anniya</i>   | Intention  |
| <i>Daraja</i>   | Renommée   |
| <i>Horma</i>    | Respect    |

Les registres sémantiques présentés permettent de dire que les emprunts s'intègrent, dans la langue cible, en conservant généralement leur sens dans la langue source. Morphologiquement certains emprunts s'adaptent à la langue pendant que d'autres ne respectent pas le procédé de formation du mot. Le nom en pulaar appartient à une classe<sup>e</sup> avec laquelle il s'accorde en s'adjoignant le suffixe correspondant. Le mot « *beytol* » (poème), par exemple, est bien intégré car il porte la marque de la classe qui est « *ol* », il fait partie de la classe « (n) *gol* » : « *beytol ngol* » (le poème), au singulier et « *beyti Di* » au pluriel. Par contre, Des mots comme « *sadak* » (aumône), « *jayba* » (poche), « *ataaye* » (thé) ne s'intègrent pas

<sup>e</sup> - Le pulaar étant une langue à classe, chaque nom appartient à une classe nominale. On dénombre, en général, 21 classes nominales.

morphologiquement et ne portent donc pas la marque de la classe à laquelle ils appartiennent ; leur terminaison, qui peut ressembler à un suffixe de classe, n'indique pas la classe d'appartenance. Ces mots se retrouvent alors dans la classe «o» laquelle est la classe des humains mais aussi la classe qui reçoit les emprunts n'ayant pas de suffixe. La catégorie du mot emprunté est le plus souvent un nom mais il peut, une fois intégré, servir à dériver un verbe ; exemples :

| Nom emprunté              | Forme verbale dérivée       | Glose                |
|---------------------------|-----------------------------|----------------------|
| <i>Seede (témoin)</i>     | <i>Seedaade / seedtaade</i> | Observer / témoigner |
| <i>Hajju (pèlerinage)</i> | <i>Hajjude</i>              | Faire le pèlerinage  |
| <i>Beytol (poème)</i>     | <i>Beytude</i>              | Réciter des poèmes   |
| <i>Horma (respect)</i>    | <i>Hormaade</i>             | Respecter            |

L'intégration phonologique ou phonique signifie qu'un son perd sa valeur initiale au moment où il est adopté par la langue cible. Les consonnes spécifiques de l'arabe se réalisent en consonnes correspondantes de la langue emprunteuse ; les consonnes emphatiques /T/ et /S/ s'intègrent en /t/ et /s/ dans «seytaane» (Satan) / [ƏsheyTân], «sadak» (aumône) / [ƏSadaqa]. La consonne /z/ apparaît sous deux formes : une forme intégrée en /s/ dans «asakal» (zakat) et une forme en /j/ dans «jamaanu» (temps). La consonne /q/ de son côté a une forme intégrée comme dans «waktu» (heure) et une forme qui ne l'est pas comme dans «alquraana» (Coran).

Le calque est aussi un autre procédé d'emprunt que le pulaar a utilisé. Il consiste à traduire un terme qui n'existe que dans la langue source dans la langue cible. Ce phénomène est cependant d'une importance moindre ; exemples :

| Calque             | Forme arabe       | Glose          |
|--------------------|-------------------|----------------|
| <i>Jurmotoodo</i>  | <i>Arrahmânu</i>  | Clément        |
| <i>Jarlotoodo</i>  | <i>Arrahîmu</i>   | Miséricordieux |
| <i>Jaafotoodo</i>  | <i>Alghafûru</i>  | Miséricordieux |
| <i>Lewru</i>       | <i>Şhahru</i>     | Mois           |
| <i>Tagoore</i>     | <i>Xalqu</i>      | Créature       |
| <i>Hoore ngalu</i> | <i>Ra's almâl</i> | Capital        |
| <i>Suudu ngalu</i> | <i>Beyt almâl</i> | Trésor public  |

Outre la satisfaction d'un manque, résultant d'un besoin de communication, l'emprunt en pulaar peut être lié soit au contournement d'un tabou dans la langue cible soit à une volonté de se distinguer de la société « ordinaire ». Les mots pour désigner les parties intimes de l'homme sont volontairement empruntés à l'arabe car l'utilisation des mots natifs apparaît comme une vulgarité. Le tabou linguistique est donc évité par l'emprunt des équivalents arabes qui passent pour être moins choquants. Il n'y a alors aucune gêne à dire : « jakari » (verge), « farji » (vagin), « maniyu » (sperme) etc. Par contre l'emprunt pour se distinguer est un emprunt de prestige qui permet à l'individu de faire étalage de ses connaissances de la langue arabe ; la littérature pulaar est pleine de termes utilisés pour faire impression sur le public, en concurrence avec des termes de la langue native.

L'emprunt de l'arabe standard aux langues africaines demeure un phénomène marginal si ce n'est inexistant. Cette situation est partie liée au fait que les besoins de communication immédiats et quotidiens sont présents au niveau de la langue parlée. Le hassanya emprunte donc et selon la région au bamanan, au pulaar, au soninké et au wolof, d'Est en Ouest.



Le français qui s'est imposé à la Mauritanie pendant la période coloniale demeure encore très présent dans la vie de tous les Mauritaniens. Les nouveaux besoins de consommation dans le domaine des nouvelles technologies de l'information témoignent, si besoin est, de la vitalité de cette langue. Toutes les langues mauritaniennes disent et chacune dans ses sons propres : « portable », « carte », « crédit », « téléphoner », « transférer », « chargeur », « gratter », etc.

L'emprunt au français n'est pas la particularité d'une langue au détriment d'une autre ; l'arabe écrit et langue officielle n'est pas non plus à l'abri de ce phénomène. Cependant chaque langue emprunte selon son propre génie.

L'édification d'un État moderne sous le modèle de celui du conquérant imposait aux Mauritaniens de prendre au français tous les termes dont ils avaient besoin. Ainsi les domaines relevant de l'administration, de l'éducation, de la santé, de l'armée, du sport, de l'agriculture, du commerce, de l'alimentation et de la communication sont les domaines où les langues autochtones ont le plus puisé.

Examinons quelques exemples d'emprunts du hassanya et du pulaar au français :

| Français | Hassaniya               | Pulaar           |
|----------|-------------------------|------------------|
| Bidon    | <i>Beydûn</i>           | <i>bidon</i>     |
| Pot      | <i>buT</i> <sup>f</sup> | pot              |
| Cartable | <i>karTâbâl</i>         | <i>kartaabal</i> |
| Table    | <i>Tabla</i>            | <i>taabal</i>    |
| Boutique | <i>Butîg</i>            | <i>butik</i>     |

<sup>f</sup> - La graphie T correspond à la consonne emphatique ط du hassaniya.

|            |               |               |
|------------|---------------|---------------|
| Automobile | <i>Wota</i>   | <i>oto</i>    |
| Seau       | <i>Sîwa</i>   | <i>siwoo</i>  |
| Balai      | <i>Balaya</i> | <i>bale</i>   |
| Jupe       | <i>Zib</i>    | <i>sippu</i>  |
| Fourneau   | <i>Vurna</i>  | <i>furna</i>  |
| Carte      | <i>Kart</i>   | <i>kartal</i> |

Il est évident que le français tel qu'il est parlé en Mauritanie n'a pas échappé à l'influence des langues locales. Il existe des réalités endogènes que la langue française ne connaît pas et pour les nommer elle est amenée à les emprunter directement ces langues. C'est le cas par exemple de « id el kebir » (fête du sacrifice), « gazra » (domaine occupé illégalement en hassaniya), « bissap » (oseille de Guinée en wolof), « falo » (terre cultivable sur la berge du fleuve en pulaar), etc.

## Conclusion

Un aperçu du contexte sociolinguistique de la Mauritanie a permis de faire une esquisse de sa diversité culturelle et linguistique. Les communautés qui la composent ont des cultures différentes du point de vue de la structure sociale, des modes d'habitat, alimentation et habillement, de l'expression artistique, etc. Cette diversité, nourrie par des siècles de vie commune, repose sur un fonds culturel fait d'influences réciproques dont l'emprunt est une des conséquences. Chaque langue a pris des autres langues les mots dont elle avait besoin mais en les adaptant à son système linguistique à elle.

La diversité culturelle mauritanienne doit être entretenue et soutenue par la valorisation de chacune des cultures en présence dans l'intérêt de l'Unité nationale. Le partenariat entre les langues, de son côté, doit permettre de dépassionner le débat linguistique pour l'édification d'une culture mauritanienne citoyenne et plurielle capable de résister à l'assaut de l'uniformisation.

## Références bibliographiques

Anonyme, 2006, *Contes mauritaniens de la vallée du fleuve*, Nouakchott, Imprimerie Dar el Ichar, Alliance française de Mauritanie.

Ba Oumar, 1982, *Le Coran*, Paris, L'Harmattan.

Ba Ousmane, 1987, « Approche de l'emprunt du pulaar à l'arabe (sous les aspects phonique, sémantique et morphosyntaxique) », Mémoire de Maîtrise, Université de Nouakchott.

Diagana Ousmane Moussa, 1977, « Interférences phoniques, lexicales et syntaxiques entre l'arabe et le soninké », Mémoire de Licence, Université Mohammed V, Rabat, Maroc.

Dubois Jean et al., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

Labatut Roger, 1983, « Les emprunts du peul à l'arabe », in *Langue Arabe et Langues Africaines*, Paris, Institut National des Langues et Civilisations Orientales, CERMAA-CEROI, Conseil international de la langue française.

Kristeva Julia et al., 2007, *Diversité et Culture*, Paris, Collection Penser l'Europe, Cultures France.

Ould Ethmane Mohamed, 2006, « Etude morphologique et sémantique de l'emprunt du hassaniya au français », Mémoire de Maîtrise, Université de Nouakchott.

UNESCO, 26 juillet- 6 août 1983, « Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles ». Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City.

UNESCO, 2005, Convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles, Paris.